

NANDINI SUNDAR ET LES (NOUVEAUX) ROIS DE LA JUNGLE

PAR NAÏKÉ DESQUESNES*

Elle a parcouru les forêts du centre de l'Inde de long en large, d'abord pour travailler à son anthropologie historique et économique des révoltes tribales à l'époque coloniale, puis pour dénoncer les exactions d'une milice financée par le gouvernement sous prétexte de combat contre la guérilla maoïste. Nandini Sundar est l'une des rares intellectuelles à avoir une réelle compréhension de ce qui se joue sur un territoire meurtri où se cristallisent les grands enjeux à venir pour le pays. En procès contre l'État du Chhattisgarh depuis cinq ans, elle a choisi d'utiliser les armes du système pour lutter contre l'impunité du pouvoir.

« **L**ors d'une affaire judiciaire, il faut agir comme si l'État était bien intentionné et qu'il était tenu de respecter ses promesses. On se doit également d'attaquer dans un langage strictement juridique, tandis que l'analyse sociologique autorise à mettre en relation le rôle de l'État, les inégalités, l'accumulation primitive [du capital]... ». Cette analyse des stratégies de langage permet de saisir la position dans laquelle se trouve aujourd'hui Nandini Sundar, directrice du département de sociologie de la Delhi School of Economics et doyenne de la faculté des sciences sociales de l'université de Delhi. Pour comprendre la situation, il convient d'abord de revenir quelques années en arrière : en 2007, elle dépose une plainte contre le gouvernement du Chhattisgarh (État du centre de l'union indienne) devant la Cour suprême, pour « atteinte à l'intérêt public ». La plainte dénonce le financement et l'armement par l'État du Chhattisgarh d'une milice, la Salwa Judum (« chasseurs de paix »), composée de jeunes hommes des tribus autochtones, afin de lutter contre la guérilla maoïste (les naxalites)¹. Les rapports qui accompagnent la plainte, constitués grâce à des investigations indépendantes sur le terrain, font état de l'évacuation de près de 644 villages, de nombreux pillages, de 150 000 déplacés, d'entre 500 et 1 000 personnes tuées et d'environ 3 000 maisons brûlées. Nandini Sundar franchit là une étape décisive de sa vie de chercheuse. Intimement liée aux lieux pour y avoir séjourné longuement lors de ses travaux de recherche, l'anthropologue vient d'abandonner la réserve « objective » dont se pare très souvent le monde académique. Plus grave encore que sa dénonciation de la sous-traitance de la sécurité intérieure, elle dévoile la collusion entre les intérêts

de l'État et ceux des industriels qui, au nom de la lutte contre la guérilla, s'emparent des terres pour le développement de grands projets industriels. À la surprise générale, le 5 juillet 2011, la Cour suprême déclare anticonstitutionnel le recours aux miliciens et impose au gouvernement central de cesser de subventionner les milices². Un verdict « incroyable », qui officialise l'obligation de « désarmer les seigneurs de la jungle » – pour reprendre les termes de Nandini Sundar – et dénonce avec vigueur le modèle néolibéral de développement à l'œuvre.

De la critique de l'anthropologie coloniale à celle de la subordination de l'anthropologie aux ONG

Fille de hauts fonctionnaires élevée dans un milieu élitiste de gauche, elle refuse très vite l'idée de servir l'État, tout en défendant l'importance d'un service public fort. Le monde de l'enseignement s'impose alors à elle. À peine sortie diplômée en philosophie et en sciences politiques de l'université d'Oxford, et déçue par ce qu'elle considère comme un excès d'abstraction et un trop grand éloignement vis-à-vis du quotidien des gens, Nandini Sundar se décide à changer de discipline pour entreprendre un doctorat d'anthropologie à la non moins prestigieuse université de Columbia. En 1995, sa thèse en poche, elle part enseigner à l'université d'Édimbourg en Écosse, mais travaille aussi beaucoup en Inde, à la tête d'un programme de recherches sur la « gestion partagée de la forêt » (*joint forest management*). Attachée au monde universitaire et à l'indépendance qu'il autorise, elle regarde très vite d'un mauvais œil les conséquences de la professionnalisation de l'anthropologie, qui menace le statut de recherche désintéressée

*Naïké Desquesnes est journaliste. Elle a été rédactrice en charge de l'Asie du Sud à *Courrier International* durant les trois dernières années et vient de rejoindre l'équipe de la revue itinérante d'enquête et de critique sociale *Z*.

de la discipline. Partie d'une critique des anthropologues employés par l'administration coloniale qui se retrouvent enrôlés au service du perfectionnement du gouvernement des populations, elle voit les mêmes dynamiques à l'œuvre lorsque l'anthropologie est mise au service d'ONG. Dans ce qu'elle appelle le « *préventif et le politiquement correct* », elle déplore les cadres d'analyse restrictifs dans lesquels se retrouvent enfermés les anthropologues, qui tendent à mettre de côté une réflexion critique globale sur le capitalisme³. Une telle réflexivité, aussi rare que précieuse, a été déterminante dans le développement de sa pensée.

Contre le déni de la capacité d'agir des populations tribales

« *Devant les juges, nous avons dû dire des choses que je refuse de dire normalement, en tant qu'anthropologue et sociologue. Vous savez, dire que les adivasis pauvres sont pris entre deux feux, entre les maoïstes et la répression d'État, ne leur accorder aucune forme d'agency [capacité d'agir], ce n'est pas quelque chose à quoi je souscris*⁴. » Cette nouvelle référence de Nandini Sundar à l'antagonisme entre langage stratégique militant et langage universitaire renvoie cette fois à la question de l'agency des subalternes, l'un des principaux fils rouges de sa pensée, dont elle développe les multiples conséquences dans son premier livre, *Subalterns and Sovereigns. An Anthropological History of Bastar (1854 – 2006)*⁵. Elle y examine l'histoire coloniale et postcoloniale des révoltes au Bastar, un district du Sud de l'État du

Chhattisgarh, où 75 % de la population est tribale, c'est-à-dire *adivasi* (les « habitants des origines »), pour reprendre le terme hindi consacré, une population qui constitue seulement 8 % de l'ensemble de la population indienne.

À rebours d'une vision culturaliste et orientaliste selon laquelle les tribaux « ne sont pas entrés dans l'Histoire », Nandini Sundar affirme leur capacité de réaction aux grands changements économiques et politiques du Bastar. Déplorant le fait que les anthropologues indiens n'aient pas pris conscience de la nécessaire déconstruction de la catégorie administrative du « tribal » telle qu'elle fut imposée par les Britanniques et reprise par les administrations indiennes, elle rappelle l'inadéquation du terme et la rupture qu'il induit avec le reste de la société, à des fins de gestion du territoire et de contrôle des populations.

Pour Nandini Sundar, d'hier à aujourd'hui, le mépris des élites pour les *adivasis* perpétue la relation de subordination dans laquelle ceux-ci se trouvent enfermés : c'est cette relation qui définit les « subalternes » – notion qui a donné son nom à l'historiographie subalterniste née en Asie du Sud sous l'égide de l'historien Ranajit Guha et pour laquelle il est impératif de se focaliser sur l'univers de pensée et l'expérience du peuple, et sur les formes des résistances ignorées de l'historiographie traditionnelle⁶. Sans se rallier à ce courant, Nandini Sundar s'en inspire, ainsi que de la démarche de l'historien James Scott, qui scrute chez les subalternes ce qu'il appelle l'« infra-politique », les petites résistances

EXTRAIT : DE LA DIFFICULTÉ DE DISTINGUER UN VILLAGEOIS D'UN NAXALITE

Après le meurtre de dix-sept civils à Kottaguda [le 7 juillet 2012], le commissaire de police de Bijapur aurait déclaré à un journaliste : « *C'est difficile de distinguer les naxalites des villageois. Ils ont tous des cartes d'électeur et des cartes de rationnement. En temps normal, ils participent aux activités agricoles et, à d'autres moments, ils aident les naxalites. En pratique, ce sont aussi des naxalites.* » La Central Reserve Police Force et le chef du gouvernement du Chhattisgarh ont également évoqué les « boucliers humains » et tenté de faire oublier le meurtre d'enfants désarmés qui participaient à une réunion dans leur propre village en parlant du recrutement par les maoïstes d'enfants-soldats. S'il est bien évident que ce recrutement doit être condamné, il est tout à fait sans rapport avec la question.

Ce qui est choquant dans l'affaire de Kottaguda, ce n'est pas simplement le massacre, mais la façon dont il a ensuite

été enterré, et dont on a bafoué les lois fondamentales de la guerre, alors même qu'il est établi que, parmi les tués, aucun n'était armé, et qu'il y avait de nombreux mineurs. On sait que les enquêtes internes, et même les procédures judiciaires ordonnées par le gouvernement du Chhattisgarh ne sont que de la poudre aux yeux : celles, très peu nombreuses, qui ont été lancées il y a des années à la suite des protestations du public sont restées pendantes [...].

À mesure que le conflit armé s'étend et traverse les champs et les foyers, il est impératif que les forces de sécurité et les hommes politiques soient formés aux principes du droit humanitaire. [...] Fournir des informations ou des denrées aux maoïstes, ou participer à des réunions au village lors desquelles des maoïstes sont présents ne constitue en aucune manière une participation directe aux hostilités et ne peut justifier le meurtre de villageois ne portant pas les armes.

Mais le niveau d'impunité est tel qu'on peut s'attendre à ce que cela continue, à ce que l'État transgresse de plus en plus le droit en intensifiant l'usage de drones et en organisant des opérations à l'israélienne pour décapiter les chefs de la rébellion, tandis que les maoïstes auront recours à des mesures désespérées, comme les enlèvements. Dans ce contexte, les citoyens ne comptent pour rien, et même leur statut de civils est mis en question. Existe-t-il une voie de sortie, et y a-t-il le moindre espoir que la classe politique l'emprunte ? Actuellement, le scénario de négociations de paix semble peu probable, mais c'est la seule solution possible, la seule durable, et c'est celle pour laquelle la société civile doit lutter.

Nandini Sundar, « *The People Need to Breathe* », *Outlook*, 27 août 2012.

dissimulées par exemple dans les rituels. Mais, inspirée également des anthropologues économistes Eric Wolf, William Roseberry et June Nash, et de l'histoire marxiste telle que l'ont pensée Eric Hobsbawm ou E. P. Thompson, elle replace les insurrections tribales dans leur contexte historique et économique.

*Elle oppose à la vision
développementaliste portée par les ONG
– selon laquelle la survie de la guérilla
s'explique par deux causes majeures :
l'extrême pauvreté des populations
tribales et l'absence de l'État – une
vision plus nuancée et multicausale.*

Dès lors, l'originalité de son anthropologie du passé réside surtout dans l'alliance entre un travail gigantesque de rat de bibliothèque, le décryptage « à rebours » des documents administratifs de l'époque et la valorisation d'histoires orales et de mémoires populaires collectées au cours de deux années de terrain passées dans les villages du Bastar.

La forêt confisquée

Chez l'anthropologue, c'est la pénétration progressive de l'administration britannique sur un territoire *adivasi* gouverné par le roi, selon des modalités nouvelles de contractualisation et de paternalisme, qui devient le moteur central des insurrections populaires. Elle ne se satisfait donc pas d'une grille d'analyse développée dans le contexte africain par Gluckman, où le peuple se rebelle pour défendre la sacralité de la monarchie, ni de celle de Thompson, pour qui les paysans invoquent l'idée du roi juste afin de résister à l'arrivée d'un nouveau pouvoir, celui de la puissance coloniale. Pour Nandini Sundar, on ne peut s'en tenir à une exaltation naïve de l'hégémonie royale par les sujets contre celle des Britanniques : pourquoi verrait-on alors en 1876 le peuple laisser le roi tranquille pour ne s'en prendre qu'à deux de ses fonctionnaires, alors qu'en 1910 ce même peuple assimile pouvoir colonial et pouvoir monarchique, puis finalement, en 1966, réaffirme la légitimité du roi déchu en pleine période postcoloniale, alors que l'Indépendance est proclamée ? Si la monarchie était effectivement perçue comme juste de façon immuable, tandis que l'autorité coloniale apparaîtrait comme injuste, on ne pourrait pas comprendre ce qui met le feu aux poudres. Pour en rendre compte, il faut analyser le lien qui s'instaure entre les deux systèmes de pouvoir et la stratégie britannique de

conquête du territoire, qui impose son propre paternalisme. En fait, la colère des villageois grandit à mesure que s'organise ce qu'on pourrait appeler la confiscation progressive de la forêt aux habitants qui en vivent – et c'est ici que l'on prend la mesure de l'importance d'une telle analyse, au regard de ce qui se joue aujourd'hui sous les mêmes arbres et dans les mêmes villages.

Ainsi Nandini Sundar fait-elle l'histoire économique du Bastar, racontant comment le pouvoir colonial ordonne entre 1891 et 1910 de mettre « sous réserve » un tiers du territoire forestier, ce qui le transforme en zone interdite aux autochtones et implique concrètement l'expulsion de villages entiers, la restriction puis l'interdiction de la culture traditionnelle itinérante, afin de permettre de commercialiser le bois et de faire de la forêt une ressource rentable. Le remplacement de l'itinérance par l'agroforesterie, le contrôle systématique des modes de production ancestraux par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, de nouveaux décrets et de nouvelles pénalités (et du contrôle policier qui les accompagne) perturbent violemment l'organisation économique et sociale et entraînent le quadrillage administratif de la vie quotidienne, imposant l'État dans des zones dont il était jusqu'alors absent.

De la politique de confiscation de la terre à l'époque coloniale à l'actuelle industrialisation de l'Inde indépendante, Nandini Sundar ouvre un champ d'études essentiel pour comprendre comment la question du contrôle du territoire national et de son exploitation à des fins commerciales devient l'un des éléments constitutifs de l'État indien. Entre 1956 et 1981, 125 483 hectares de forêt au Bastar sont transférés à des projets industriels. Et depuis 2004, des centaines d'accords-cadres sont passés avec des compagnies essentiellement minières, leur garantissant des droits d'exploitation du sous-sol. En s'attardant sur le lien entre confiscation de la forêt et révoltes populaires, elle nous livre une clé pour comprendre les raisons du soulèvement maoïste et pour saisir aussi les logiques de la contre-insurrection moderne. Il est donc assez naturel que Nandini Sundar se penche aujourd'hui sur ces questions.

Elle oppose à la vision développementaliste portée par les ONG – selon laquelle la survie de la guérilla s'explique par deux causes majeures : l'extrême pauvreté des populations tribales et l'absence de l'État – une vision plus nuancée et multicausale, où la pauvreté n'est pas la cause mais le contexte de l'insurrection, et où l'histoire politique de la région devient un facteur déterminant. Selon elle, la présence de l'État est attestée depuis cent cinquante ans, mais cette présence ne s'est exprimée qu'à travers des formes autoritaires – le département des forêts, le



développement du contrôle administratif et policier – et non à travers des institutions publiques telles que l'école, la santé ou par la réforme agraire. Elle rappelle que c'est ce vide que les maoïstes vont combler dès la fin des années 1980, à travers la redistribution des terres et le contrôle des prix des feuilles de tendu (avec lesquelles sont fabriquées les cigarettes indiennes *beedies*) ou encore la médiation de litiges et de problèmes sociaux, tels les mariages forcés. Surtout, elle voit dans la réponse exclusivement répressive du gouvernement le cœur du problème. C'est ainsi que Nandini Sundar développe une critique radicale du discours officiel⁷ en déconstruisant la vision institutionnelle des naxalites comme « *la plus grande menace pour la sécurité intérieure*⁸ » qui permet aux autorités de justifier l'opération militaire *Green Hunt* (la traque verte), enclenchée en 2009 et déployant cinquante mille paramilitaires dans cinq États du centre du pays. La répression à l'œuvre et les assassinats, arrestations et exactions commis par les forces de sécurité, non seulement à l'encontre des rebelles, mais aussi des militants pacifiques et des travailleurs sociaux qui œuvrent depuis des années dans la région, poussent les maoïstes vers la violence – avec aussi, de plus en plus, le soutien de la société.

Pour Nandini Sundar, la seule solution passe par la justice : tant que l'État n'aura pas, d'une part, mis fin à l'impunité dont bénéficient les miliciens et, d'autre part, montré sa volonté d'organiser des pourparlers de paix, il n'y aura pas de sortie du conflit possible.

Une radicale sous les habits de la bourgeoise ?

À la différence de nombreux intellectuels engagés dont les formes de mobilisation épousent les plus traditionnelles pétitions, manifestations ou déclarations publiques, Nandini Sundar choisit donc les couloirs des tribunaux et les enquêtes indépendantes de terrain. Contre des campagnes de sensibilisation ponctuelles, elle défend un engagement de coureur de fond. À un moment où les activistes sont dénigrés dès lors qu'ils dénoncent les exactions militaires, elle fait aussi le pari du langage stratégique : pour se mettre à l'abri des attaques potentielles de l'État contre un activisme trop idéologique, elle fait venir à ses côtés l'historien Ramachandra Guha et le haut-fonctionnaire E. A. S. Sarma, dont les positions prestigieuses et les sages positions sociales-démocrates leur garantissent d'être entendus. Mais sa méfiance envers un activisme trop chargé d'idéologie et potentiellement

nuisible à son procès lui aliène aussi une bonne partie des militants et de l'élite engagée, dont certains lui reprochent son manque de radicalité politique et sa confiance en la Justice, tout comme les maoïstes eux-mêmes, qui refusent de la rencontrer. Mais Nandini Sundar s'entête : aujourd'hui, devant le refus du gouvernement du Chhattisgarh d'appliquer le jugement rendu, elle a de nouveau porté plainte.

Loin des feux de la rampe, souvent irritée par l'attitude des médias à son encontre et la soudaine peoplisation de la mobilisation anti-répression, elle ne s'affuble pas pour autant des habits de la militante idéale radicale ; elle rappelle – avec l'honnêteté qui fait aussi sa force – qu'elle préfère « *le travail de l'écriture et sa vie de bourgeoise* » à l'engagement

Jugée trop rangée d'un côté, trop engagée de l'autre, Nandini Sundar demande surtout à pouvoir « exprimer sa propre voix, qui se rapproche plus de celle du villageois désorienté ».

dans les forêts, concède qu'elle se sent plus proche des communistes que des maoïstes et insiste même pour rappeler que, avec son poste de professeure à l'université, elle fait partie de « *l'establishment* ». Mais sa critique en règle du système répressif indien et de la connivence des gouvernants avec le monde des affaires suffit pour en faire une ennemie de l'intérieur. Désignée comme « *sympathisante maoïste* » par les autorités, elle est surveillée, malmenée et mise sur écoute. Jugée trop rangée d'un côté, trop engagée de l'autre, Nandini Sundar demande surtout à pouvoir « *exprimer sa propre voix, qui se rapproche plus de celle du villageois désorienté* ». Une voix qu'elle tente aujourd'hui de coucher sur le papier : « *Je dois écrire sur le sujet mais je n'osais pas durant le procès de peur que cela n'influence la procédure. Mais maintenant j'ai l'impression qu'il est trop tard. Je ne sais plus quelle écriture choisir, pour que le livre soit à la fois accessible au public mais aussi dense et réflexif*⁹. » Ici encore, on la retrouve usant de la friction incessante entre deux langages, l'engagement et l'académique, le profane et l'érudit, pour mieux les réunir. ■

NOTES

1. Cf. Daniel Süri « Les naxalites : la plus grande des guérillas dans la plus grande des démocraties », *RdL. La Revue des Livres*, n° 5, mai-juin 2012.
2. Cf. Nicolas Jaoul et Naïké Desquesnes, « Les intellectuels, le défi maoïste et la répression » et « Polémiques autour de la Cour suprême », *Le Monde diplomatique*, oct. 2009.
3. Cf. « Activism and Academic Angst », *Seminar*, n° 488, avril 2000.
4. Intervention lors de la troisième séance du cours de « sociologie publique » à l'université de Berkeley : [youtube.com/watch?v=iaGM3kJIzCo](https://www.youtube.com/watch?v=iaGM3kJIzCo).
5. Nandini Sundar, *Subalterns and Sovereigns. An Anthropological History of Bastar (1854 – 2006)*, Delhi, Oxford University Press, 2007 (éd. augmentée ; 1^{re} éd. 1997).
6. Cf. Jacques Pouchepadass, « Les *Subaltern Studies* ou la critique postcoloniale de la modernité » (*L'Homme*, n° 156, 2000), où il explique comment on a reproché aux subalternistes d'ignorer les déterminants économiques et historiques de leurs objets d'étude – ce qui explique sans doute la distance de Nandini Sundar par rapport aux études subalternes.
7. « At War with Oneself: Constructing Naxalism as India's Biggest Security Threat », in Michael Kugelman (dir.), *India's Contemporary Security Challenges*, Washington, Woodrow Wilson International Center for Scholars, 2011.
8. Phrase prononcée en 2004 par l'actuel Premier ministre Manmohan Singh, à l'époque ministre de l'Intérieur.
9. Interview par email, octobre 2012.